

## Responsable SSLIA – Agent AFIS

Référence : 3134-23-0771/SR du 24/03/2023

Employeur : Province Nord



Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : Agent SSLIA

Direction : Direction de l'Aménagement et du Foncier

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre <sup>(1)</sup> : /

Lieu de travail : TOUHO

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : vendredi 12 mai 2023

Date limite de candidature : vendredi 09 juin 2023

### Détails de l'offre :

Situé au sein du pôle Patrimoine Immobilier et Exploitation de la Direction de l'Aménagement et du Foncier, le nouveau service des Ports et Aéroports a pour mission principale l'exploitation des plates-formes aéroportuaires et portuaires. Il a aussi la gestion du transport maritime de fret et de passagers à destination de Dau Ar (Bélep) .

#### Emploi RESPNC : Pompier d'aérodrome

##### Missions :

Placé sous l'autorité du chef du service des Ports et Aéroports, le Responsable SSLIA – agent AFIS de l'aérodrome de Touho, assure alternativement les missions de Responsable du Service Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs (SSLIA) et d'agent AFIS à la tour. Il assure aussi, à la demande, un rôle d'informateur aéronautique pour les aéroports de Koumac et de Bélep et est tenu d'assurer, en cas de besoin, le remplacement du pompier de l'aérodrome de Koumac et de Bélep.

##### Activités principales :

##### La personne retenue aura notamment en charge :

###### En tant que responsable SSLIA :

- Le sauvetage des personnes et la lutte contre l'incendie des aéronefs conformément à la réglementation en vigueur (gestes de premier secours, conduite et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie d'un aéronef) ;
- La mise en œuvre du recueil de consignes opérationnelles SSLIA ;
- La mise en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité sur la plateforme (contrôle des accès et formation des intervenants extérieurs aux règles de sécurité de l'aérodrome) ;
- L'entretien et la vérification des équipements de secours et d'incendie (véhicules, matériels, suivi des consommables) ;
- L'entretien de niveau 1 des équipements techniques (éclairage de piste et parc météorologique notamment) et des installations électriques de la plateforme ;
- L'entretien des petits espaces verts de la plateforme et notamment des bords de piste, taxiway et parkings avions à proximité du balisage lumineux, des PAPI et des manches à vent, de la radiobalise et des équipements météo, en complément des actions de gyrobroyage des grands espaces ;
- La surveillance et l'évaluation régulière de l'état de la piste et son dégagement de tout obstacle aux manœuvres des aéronefs ;

- La surveillance et la reconnaissance de la zone d'aérodrome et de la zone voisine d'aérodrome, la mise à jour de la carte d'intervention de l'aérodrome ;
- La rédaction de rapports de visite et de reporting sur des risques identifiés, des incidents ou accidents (notamment de CRES) ;
- La rédaction des documents administratifs nécessaires au suivi de l'activité et à la gestion de la plateforme (tableau de service, rapport mensuel d'activité, fiche d'évaluation des interventions des prestataires extérieurs) ;
- La participation à l'évolution des pratiques et de la documentation de la plateforme (inventaires, RCO, fiches d'intervention d'urgence) ;
- L'autoformation au secours à personne, à la lutte contre l'incendie des aéronefs ;
- Le suivi des recyclages SSLIA périodiques obligatoires ;
- La pratique régulière d'une activité physique pour le maintien des capacités physiques exigées par le métier de pompier d'aérodrome ;
- La maintenance de premier niveau des équipements météo et du balisage.

**En tant qu'agent AFIS :**

- L'information des pilotes sur les conditions d'accueil des aéronefs (météo, éventuelles restrictions d'accès, événement imprévu, ...) pour garantir la sécurité des mouvements sur la plateforme ;
  - La mise en œuvre du MANEX et sa mise à jour en fonction de l'évolution des conditions aéroportuaires (moyens, organisation, ...) en collaboration avec le responsable SMS ;
  - La surveillance de la fonctionnalité des aides aéronautiques aéroportuaires (STAP-PCL, balisage de piste, PAPI) et de tous les équipements de la tour (PC CADAS, commandes de balisage, du groupe de secours, enregistreur) ;
  - L'autoformation AFIS par une connaissance approfondie du MANEX, des fiches réflexes, du manuel SMS, des règles en vigueur, et un suivi des évolutions du MACAFIS ; et la pratique des retranscriptions des enregistrements ;
- Activités secondaires :**
- Le relevé du trafic aérien mensuel, remplissage des fiches de trafic commercial mensuel pour la DAC-NC ;
  - Le suivi des indicateurs définis dans le cadre de la mise en œuvre du Manuel du Système de Management de la Sécurité en collaboration avec le Responsable SMS ;
  - Le suivi des recyclages AFIS annuels obligatoires ;
  - Participer aux études de sécurité.

**La personne retenue aura également en charge :**

- La gestion de la sécurité des vols EVASAN à la demande du SAMU
- En suppléance, le remplacement occasionnel du pompier d'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho) et de Bélep ;
- La participation aux réunions d'aérodrome avec le responsable du système de management de la sécurité (RSMS) et de la surveillance de la conformité (RSC), pour l'aérodrome de Touho ;
- La participation aux audits de l'aérodrome de Touho réalisés par l'autorité de surveillance ;
- La demande de devis nécessaires au maintien des conditions de sûreté et de sécurité de l'aérodrome.

**Caractéristiques particulières de l'emploi :**

Déplacements sur les autres aérodromes et à la direction à Koohnê (Koné). Horaires variables selon les nécessités de service (vols exceptionnels, vols EVASAN, première intervention sur pannes, incidents, accidents...)

**Profil du candidat**

**Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :**

- Être titulaire des permis B ;
- Être titulaire du diplôme de pompier d'aérodrome et être à jour du recyclage triennal de pompier d'aérodrome et du recyclage PSE1 et PSE2 ou équivalent et d'un certificat médical d'aptitude délivré par le médecin de la DAC en cours de validité ;
- Maîtriser la réglementation SSLIA ;
- Connaissance des règles de la circulation aérienne ;
- Notions sur la gestion des risques ;
- Animer une formation de manière occasionnelle ;
- Être qualifié agent AFIS ou informateur aéronautique (souhaité) ;
- Avoir des connaissances en électricité, mécanique (souhaitées).

**Savoir-faire :**

- Maîtrise de la sécurité aéroportuaire ;
- Maîtrise des règles de la commande publique ;
- Maîtrise des procédures administratives (conventions, marchés, courriers, factures) ;
- Maîtrise de la suite Office (Outlook, Word, Excel) ;
- Titulaire du permis B ;
- Prioriser ses actions ;
- Organiser son travail, planifier ;
- Rédiger des rapports, comptes-rendus ;
- Suivre des indicateurs d'activité et de qualité du service ;
- Gérer avec calme les situations d'urgence ;
- S'autoformer pour maintenir ses connaissances ;
- Savoir se maintenir en bonne forme physique ;
- Savoir assurer la sécurité sur l'aérodrome.

**Comportement professionnel :**

- Capacité à travailler en poste isolé, et en équipe ;
- Rendre compte à sa hiérarchie ;
- Adaptabilité au changement ;
- Rigueur et calme ;
- Grande disponibilité ;
- Discrétion ;
- Autonomie ;
- Réactivité ;
- Force de proposition pour améliorer les pratiques professionnelles.

**Contact et informations complémentaires :**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **Madame Sylvie CHAILLEUX, chef du service des ports et aérodromes, direction** de l'aménagement et du foncier- Tél : 47.73.35 / mail : [s.chailleux@province-nord.nc](mailto:s.chailleux@province-nord.nc)

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC ([www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc)) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord ([www.province-nord.nc](http://www.province-nord.nc)).

## POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

---

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire <sup>(2)</sup>) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- internet : <https://www.province-nord.nc/avp>
- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : [drh.emplois@province-nord.nc](mailto:drh.emplois@province-nord.nc)

<sup>(1)</sup>Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

<sup>(2)</sup>La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

***Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique***